

RAPPORT N° 97/8-34
au Conseil Municipal

OBJET

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTRUCTURATION
DU RESEAU SAINT-DENIS BUS**

I - RAPPEL DU CADRE DE LA RESTRUCTURATION

Lors de l'élaboration du cahier des charges de la délégation du service public des transports urbains, la Ville de St-Denis -Autorité Organisatrice- avait précisé ses souhaits en matière de restructuration du réseau SAINT-DENIS BUS, dont le fonctionnement était devenu incompatible d'une part avec l'évolution des besoins du service public et d'autre part avec les projets de développement de la Ville.

Cette restructuration est rendue nécessaire par la mise en service du TCSP à l'horizon 2000.

**II - LES GRANDS AXES DE LA RESTRUCTURATION DEFINIS PAR
L'AUTORITE ORGANISATRICE**

Les grands axes définis dans le cahier des charges de la délégation sont les suivants :

2. 1. La suppression de la boucle empruntée par l'ensemble des lignes dans le centre historique et la desserte fine des activités situés au centre.

2. 2. La suppression des boucles empruntées par certaines lignes à leur terminus.

2. 3. La prise en compte du développement de la Ville (nouveaux établissements d'enseignement, de culture et de loisirs, administrations, zones d'habitat collectifs, etc ...) dans la desserte en transport collectif.

2. 4. Le développement des liaisons inter-quartiers par la création d'une nouvelle ligne régulière urbaine dite "de rocade" entre l'Ouest et l'Est de la Ville, afin d'éviter le système actuel de rabattement Sud-Nord obligeant à des correspondances, dont la pénibilité est fortement ressentie par les usagers.

RAPPORT N° 97/8-34

2. 5. Le renforcement de l'offre de transport sur le réseau des écarts affrétés, avec notamment la création progressive de lignes express dans la partie basse de ces écarts.

2. 6. La proposition d'une desserte des secteurs complexes que constituent le Sud et l'Ouest de l'hypercentre, en raison du système de circulation en vigueur.

2. 7. L'optimisation du réseau Taxibus en recherchant d'une part l'intégration d'un nombre supplémentaire d'artisans taxis et d'autre part, le renforcement de la desserte péri-urbaine.

2. 8. L'étude et la mise en oeuvre de l'intégration des transports scolaires en lignes régulières, passant par la transformation des services spéciaux réguliers en lignes régulières du réseau urbain; l'objectif est bien entendu d'optimiser l'offre de transport et d'améliorer la mobilité des jeunes.

2. 9. L'optimisation des correspondances entre SAINT-DENIS BUS et CAR JAUNE.

2. 10. L'expérimentation de "bus propres" dans le cadre de la loi sur l'air, suivant les expériences connues et concluantes des réseaux métropolitains, et le renouvellement du parc d'autobus standards et articulés systématiquement en planchers surbaissés et climatisés.

2. 11. Enfin, la hiérarchisation des lignes du réseau autour du grand axe prioritaire de transport que constituera le TCSP urbain.

Ces principes de restructuration visent à renforcer la fiabilité et l'attractivité du système des transports publics urbains.

III – LE PHASAGE DE LA RESTRUCTURATION

Il est proposé trois phases de restructuration, soit :

- * première phase : février et septembre 1998,
- * seconde phase : février et septembre 1999,
- * troisième phase : février 2000.

Ces phases correspondent à un programme annuel d'actions, décrit dans la note de synthèse ci-jointe.

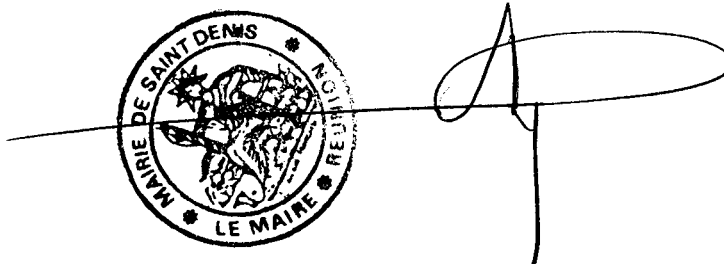
RAPPORT N° 97/8-34

Je vous demande en conséquence :

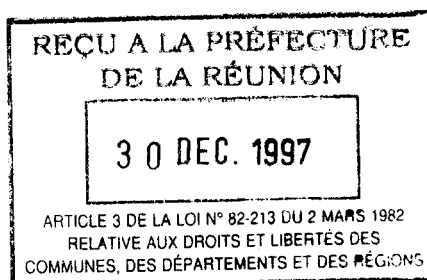
- de prendre acte de ces informations;
- et d'approuver le programme pluriannuel de restructuration du réseau ST-DENIS BUS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND**



The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Denis, Réunion. The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAINT DENIS" at the top and "LE MAIRE REUNION" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/8-34
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

OBJET

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTRUCTURATION
DU RESEAU SAINT-DENIS BUS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

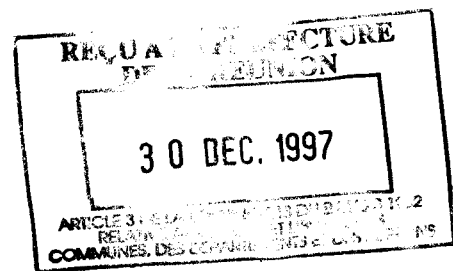
Sur le rapport N° 97/ 8 -34 du Maire;

Vu le rapport de Monsieur Alain ZANEGUY, Conseiller Municipal,

Présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1 :

- prend acte des informations relatives au projet de restructuration;

ARTICLE 2 :

- approuve le programme pluriannuel de restructuration du réseau ST-DENIS BUS.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis
le 29 DEC. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND**

